



L'an mille vingt-six le 5 du mois de février s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Bouxières aux Chênes, après convocation légale du 30 janvier 2025, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. THOURON Jean Marc
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole
M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe
Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. DELATTE Hubert – M. GAY Gérard - M. RENAUD Claude
M. THOMAS Claude – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc - M. BERNARD Philippe
M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier
M. BASTIEN Claude - Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre - M. CERUTTI Alain
M. BAUDOIN Cédric-

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe
M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. FAUCHEUR Dominique à M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY
Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony - Mme KLINGELSCHMITT Agnès à
M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – Mme RUSTOM Lina

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait **47 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 8

Excusés : 2

Votants : 47

Date d'affichage : 12 février 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 47

Contre :

Absentions :

FINANCES

04_02_2026

Approbation du montant prévisionnel des attributions de compensation pour l'année 2026

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. Cette dépense est obligatoire.

Il est donc proposé de notifier aux 42 communes membres un montant provisoire de leur attribution de compensation basée sur les montants 2025, tels que précisés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

La CLECT se réunira ultérieurement et validera le montant définitif pour chacune des communes.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les montants provisoires des attributions de compensation pour l'année 2026
- **Précise** que les montants définitifs seront approuvés par délibération en fin d'année 2026
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la collectivité



Claude THOMAS
2026.02.09 13:05:49 +0100
Ref:10402956-15686661-1-D
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2026

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POSITIVES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NEGATIVES
ABAUCOURT	21 187,62 €	
AGINCOURT	36 935,92 €	
AMANCE	22 325,96 €	
ARMAUCOURT	12 576,29 €	
ARRAYE ET HAN	18 540,73 €	
BELLEAU	49 551,25 €	
BEY SUR SEILLE	11 440,50 €	
BOUXIERES AUX CHENES		- 2 813,39 €
BRATTE	3 376,87 €	
BRIN SUR SEILLE	55 316,49 €	
BUISSONCOURT	30 159,63 €	
CERVILLE	356 348,38 €	
CHAMPENOUX	31 184,63 €	
CHENICOURT	13 872,55 €	
CLEMERY	31 379,59 €	
DOMMARTIN S/S AMANCE	32 447,42 €	
EPLY	13 336,29 €	
ERBEVILLER SUR AMEZULE	12 865,18 €	
EULMONT	36 882,28 €	
GELLENONCOURT	14 187,08 €	
HARAUCCOURT	13 462,05 €	
JEANDELAINCOURT	175 196,10 €	
LAITRE SOUS AMANCE	42 002,18 €	
LANEUVELOTTE	228 362,41 €	
LANFROICOURT	7 338,20 €	
LENONCOURT	67 108,54 €	
LETRICOURT	16 053,27 €	
LEYR	72 156,44 €	
MAILLY SUR SEILLE	8 644,18 €	
MAZERULLES	27 159,36 €	
MOIVRONS	55 016,05 €	
MONCEL SUR SEILLE	22 457,34 €	
NOMENY	173 458,47 €	
PHLIN	2 590,15 €	
RAUCOURT	17 813,16 €	
REMEREVILLE	19 716,82 €	
ROUVES	4 516,05 €	
SIVRY	13 960,98 €	
SORNEVILLE	21 469,04 €	
THEZEY SAINT MARTIN	9 110,22 €	
VELAINE SOUS AMANCE	28 269,54 €	
VILLERS LES MOIVRONS	14 375,85 €	
	1 844 151,05 €	- 2 813,39 €